Duc. de Ferron

Fol. 2. 1334 15

Case
FRC
1589

LETTRE AU ROI.

Du 15 JUIN 1790.

Par l'Auteur du *Tableau de la conduite de l'Assemblée prétendue Nationale.*

THE NEWBERRY
LIBRARY

LETTRE AU ROI.

Le 15 Juin 1790,

SIRE,

JE me suis toujours piqué d'être un des plus fideles sujets de V. M., et c'est à ce titre que j'ose la supplier d'agréer qu'avec la franchise d'un soldat je mette sous ses yeux des vérités que lui cachent si soigneusement les traîtres, dont elle est presque exclusivement entourée, et que n'osent lui dévoiler le peu de bons serviteurs qui lui restent, parce qu'ils craignent le poignard des scélérats.

On ne peut se dissimuler, SIRE, qu'une longue série d'administrateurs ineptes avoit produit dans vos revenus un *déficit* énorme : il étoit mal-aisé sans doute de le combler, mais la chose n'étoit pas impossible.

Je ne veux point, SIRE, troubler la cendre du Comte de Maurepas, mais je ne puis m'empêcher de dire, en passant, que le desir d'in-

sulter à la mémoire de LOUIS XV l'a porté à faire détruire par V. M., dès son avènement au Trône, le seul ouvrage de son Ayeul qui pût assurer à jamais l'autorité des monarques françois.

Les véritables malheurs de la france datent donc SIRE, d'abord, du rappel de M. de Maurepas, et secondairement de l'époque où V. M. plaça pour la premiere fois Mr. Necker à la tête de ses finaces; le charlatanisme dont ce républicain factieux couvroit son ambition effrénée, comme son ignorance en administration, a tout perdu; la nation n'avoit nulle idée de sa position, elle ne demandoit point à la connoître: vous seul, SIRE, deviez en être instruit par vôtre ministre s'il eût été honnête, parce qu'avec une sage économie vous pouviez peu-à-peu rétablir la balance entre la recette et la dépense; on auroit applaudi aux mesures que V. M. eût prises pour parvenir à ce but, et vous seriez devenu l'idole d'un peuple, qui n'étoit pas encore corrompu, et qui étoit connu principalement par son amour pour ses Rois; mais M. Necker ne s'occupoit pas de gagner à V. M. le cœur des françois: il vouloit au contraire élever l'édifice de sa gloire aux dépens de la vôtre, et se montrer à la France comme le seul homme capable d'être vôtre mentor; il se dé-

termina donc à publier son compte rendu, démarche d'autant plus coupable, qu'outre qu'elle autorisoit chacun de vos sujets à s'arroger le droit de juger vos opérations, il en imposoit impudemment par de faux calculs, qui furent relevés dans le temps même par de plus habiles gens que lui, et qui viennent d'être enfin completement démasqués par la publication du livre rouge, dans lequel on trouve deux articles montants ensemble à cent onze millions, dont il n'est pas question dans le compte rendu de M. Necker.

C'est ici l'occasion de rendre à M. de Calonne la justice qui lui est due; indignement attaqué par M. Necker, et ses partisans, qui de concert ont voulu le faire passer pour l'auteur unique du *déficit*, et qui se fondoient sur les dix millions d'excédent de la recette à la dépense annoncés dans le compte rendu en 1781. M. de Calonne a préféré une justification incomplette au reproche d'infidélité qu'on auroit pu lui faire s'il eût dévoilé les mystères du registre des dépenses secrettes de l'état, où il auroit pourtant trouvé de quoi terrasser victorieusement son audacieux adversaire.

Je ne puis, SIRE, passer sous silence l'opinion qu'une tête couronnée, qui réunit à tant

d'éminentes qualités le jugement le plus délicat, porta du compte rendu au moment où il parut; il me fut envoyé de Paris par la poste; je connoissois le desir qu'avoit manifesté ce personnage auguste de le connoître, et je m'empressai de lui en faire hommage avant de le parcourir moi-même; en me le rendant peu de jours après, on me dit : *cet homme parle assez bien, mais il parle trop de lui, & il ne laisse rien à son maître, aux dépens duquel il veut se faire une réputation:* réflexion aussi sage qu'elle étoit vraie.

Cependant l'hypocrite Necker, en créant l'agiotage qui a perdu la France, avoit ameuté en sa faveur tous les capitalistes, et en affectant l'austérité des mœurs, la réforme des abus, le désintéressement etc. il avoit rallié sous ses drapeaux un corps nombreux de protestants et de prétendus philosophes; l'avant-garde de cette armée étoit composée des femmes de tout âge et de tout état : douairieres soi-disant beaux-eprits, jeunes coquettes de qualité, bourgeoises, soubrettes et courtisannes; chacune d'elles étoit employée selon les talents qu'on lui connoissoit, et toutes, à l'envi, faisoient dans leur classe des prosélytes au Genevois, qui en même-temps soudoyoit des aboyeurs pour en imposer à multitude ignorante

en faisant sonner fort haut le refus qu'il affectoit des émoluments de sa place ; les sots étoient en extase devant lui. Un ministre qui ne veut pas d'appointements ; *quel prodige !* mais il ne disoit à personne qu'en multipliant les emprunts à l'intérêt le plus onéreux et en les distribuant presqu'en totalité aux maisons de banque dont il étoit propriétaire sous des noms empruntés, il triploit sa fortune en quatre ans de ministere. C'est ainsi que pendant que V. M. défendoit le commerce à un misérable consul, elle le permettoit à son directeur dss finances, qui en abusoit d'une maniere révoltante.

Le compte rendu répandu avec profusion acheva la révolution des esprits en faveur de son auteur ; les critiques judicieuses qu'on en fit resterent chez l'imprimeur, personne ne voulut les lire, et M. Necker fut de ce moment proclamé l'ange tutélaire de la France, sans que l'opération de finance la plus triviale eût servi de base à la réputation qu'il emporta au moment où enfin, au mois de mai 1781, V. M. se détermina à le renvoyer.

Je n'apprécie point, SIRE, les talens plus ou moins grands des successeurs du Genevois jusqu'à M. de Brienne ; il en est un pourtant auquel, malgré ses défauts, on ne peut refuser de

grandes vues en matiere d'administrattion ; mais j'avancerai, sans crainte d'être contredit, que les besoins pressans de l'état ne permettoient à aucun d'eux de s'écarter du systême destructeur que M. Necker avoit tracé, parce qu'ils se trouvoient nécessairement dépendans des agioteurs devenus possesseurs presque uniques de tout le numéraire.

Je ne suivrai point, SIRE, M. Necker depuis l'époque de sa retraite jusqu'à celle de la premiere assemblée des notables, je dirai seulement qu'il a toujours travaillé sourdement à préparer son retour au ministere, et cela dans la seule vue de se venger de V. M. qui avoit humilié son orgueil en le chassant ; de la Reine qui vous y avoit déterminé, et enfin des gens puissans qui avoient travaillé contre lui.

J'étois à Paris, SIRE, en 1787, et pendant que les notables étoient assemblés, j'y étois en mesure d'être bien instruit de ce qui se passoit ; que ne fit pas alors M. Necker pour vous forcer à le reprendre ? car il ne vouloit rentrer au ministere que malgré vous ; il fit resserrer toutes les bourses, au point qu'il ne circuloit pas un écu, et si vous n'eussiez rompu ses mesures en l'exilant le 13 avril, il y auroit eu peut-être dès-lors une révolution en sa faveur,

non-seulement dans la capitale, mais encore dans les provinces.

Je me rappelle que vers cette époque un banquier Genevois, l'un des plus riches de Paris, me disoit : » nous forcerons bien le Roi à rendre » les finances à M. Necker, ou à faire ban- » queroute : le jour qu'on le rappellera je m'o- » bligerai de fournir en huit jours 100 millions » au trésor-royal, et j'aurai des concurrens; » mais tout autre que lui ne trouvera pas un » sol ».

Ce fut alors, SIRE, que V. M. donna sa confiance à l'archevêque de Toulouse, que je nommerai dorénavant M. de Sens. Ce prélat est sans doute celui de tous vos ministres, après M. Necker, qui a porté les plus grands coups à votre autorité, en la compromettant à tout propos, et ne vous faisant jamais avancer un pas que pour vous en faire reculer dix; il étoit ami du Genevois, et celui-ci caché derriere la toile, le conduisoit habilement de sottise en sottise, bien sûr qu'enfin M. de Sens finiroit par abandonner la partie, et le proposeroit pour son successeur.

Quelques énergumenes du parlement de Paris demanderent à V. M. l'Assemblée des Etats Généraux, et bientôt les autres parlemens sin-

gerent celui de la capitale : ces cours souveraines étoient loin de desirer que V. M. se rendît à à leurs vœux apparens ; mais fideles à leurs principes d'élever à pas lents leur autorité sur les débris de la vôtre, elles espérèrent gagner du terrein par cet appel à la nation, dont elles crurent que le principal ministre seroit effrayé ; elles n'avoient pas assez calculé, SIRE, l'ineptie de M. de Sens, et la noîrceur de celui qui dirigeoit ses mouvemens : ainsi les parlemens furent déjoués par la promesse que fit V. M. de convoquer cette Assemblée avant la fin de 1792 ; alors ils perdirent la tête, et le résultat de leurs extravagantes démarches fut de nécessiter les lois promulguées au lit de justice du 8 mai 1788 ; lois qui, à la vérité, n'étoient pas sans quelques inconvéniens, mais qui, avec des modifications, pouvoient produire de très-bons effets, et notamment celui de rapprocher les justiciables de leurs juges.

Il seroit difficile, SIRE, de décider, qui, de votre ministre principal ou de votre magistrature, se conduisit le plus mal. A dater de cette époque, M. de Sens entassa fautes sur fautes, et vos parlemens se rendirent criminels en soulevant le peuple avec de l'argent, en provoquant la défection de vos troupes, et en répandant avec

une profusion incroyable les écrits les plus incendiaires, et les plus calomnieux.

L'archevêque de Sens mit le comble à cette licence, en invitant par des lettres-patentes du mois de juillet suivant, tous les Français à communiquer leurs lumieres sur la maniere de convoquer les États-Généraux : cette démarche qui annonçoit l'ignorance la plus crasse dans un ministre, acheva de mettre le désordre en provoquant cette foule de brochures qui a aigri réciproquement les trois ordres de l'état, sans l'existence desquels il ne peut y avoir de monarchie.

M. de Sens succomba enfin sous le poids des fausses opérations que le perfide Necker lui avoit adroitement suggérées. Et le 25 août ce prélat, forcé à la retraite, persuada à V. M. qu'il ne pouvoit être dignement remplacé que par son ami le Genevois, qui, pour rendre son triomphe plus complet, exigea que V. M. et son auguste compagne descendissent jusqu'à la priere, pour l'engager à reprendre le timon des affaires ; c'est ainsi que l'Europe vit pour la seconde fois un banquier républicain, et *disciple de Calvin*, gouverner un royaume catholique, dont les intérêts lui sont étrangers.

La France entiere applaudit à ce choix, presque toutes les têtes étoient exaltées en faveur

de M. Necker, et je fus du très-petit nombre de ceux, qui, non-seulement ne partagerent pas l'ivresse générale, mais oserent encore prévoir et annoncer tous les maux qui résulteroient de son élévation; je fus hué, SIRE, comme je l'avois été peu de temps auparavant, en prêchant à des magistrats la soumission envers leur souverain, et en leur faisant envisager les inconvéniens sans nombre qui devoient être le fruit de la conduite des parlemens.

Le premier acte du ministere de M. Necker, fut, SIRE, d'achever de détruire votre autorité, déjà chancelante, en annulant purement et simplement toutes les lois du 8 mai; il vous fit approuver la résistance plus qu'indécente que les gens de lois y avoient opposée; il se fit un barbare plaisir de livrer à la haîne parlementaire les sujets fideles qui, obéissant à V. M., avoient pris des places dans les grands bailliages; enfin il combla la mesure du triomphe de vos cours souveraines: plus coupable en cela que ne l'avoit été feu M. de Maurepas en 1774, puisqu'au moins alors ce ministre fit annoncer à V. M. qu'elle faisoit grace, et qu'ici le Genevois vous faisoit avouer des torts que vous n'aviez pas.

Tous les parlemens, SIRE, et toutes les provinces, excepté la Bretagne, furent complete-

ment dupes de l'hypocrite Necker ; les magistrats ivres de la victoire qu'ils venoient de remporter, ne sentirent pas qu'il ne les caressoit que pour les mieux écraser dans la suite ; cela n'étoit pourtant pas très-difficile à deviner.

Bientôt le Genevois, fidele au plan qu'il avoit conçu d'anéantir du même coup la royauté, le clergé et la noblesse, assembla les notables pour les consulter sur la forme de la convocation des futurs états-généraux, et il leur proposa des questions captieuses sur la représentation plus ou moins forte à donner au tiers-état ; malgré le fatal exemple que le Dauphiné venoit de donner en se laissant surprendre par les agens secrets de M. Necker. Ce ministre étoit certain d'avance que les deux premiers ordres de l'état réclameroient les usages constitutionnels de la monarchie, il l'étoit également de l'emporter sur leur avis, et il envisageoit avec joie l'occasion de les rendre odieux au peuple, tandis qu'il en deviendroit l'idole ; cette trame, SIRE, se trouve parfaitement développée dans le rapport fait au conseil de V. M. le 27 Décembre suivant, rapport dans lequel M. Necker, selon son usage ordinaire, n'oublia pas son éloge, et dont par une suite de sa modestie il demanda l'impression.

Beaucoup de gens, SIRE, furent alors dé-

trompés, et ne virent plus dans votre ministre des finances qu'un charlatan et un imposteur ; mais tel étoit l'aveuglement, qu'il lui resta encore beaucoup de partisans, même dans le clergé et la noblesse ; quant à moi je n'apperçus dans ce rapport qu'un tissu de crimes, je prévis de ce moment les malheurs qui alloient fondre sur la France, et je m'en expliquai hautement ; mon indignation fut au comble lorsque j'appris avec certitude que dans le conseil tenu devant V. M. pour fixer le lieu de l'assemblée des états-généraux, M. Necker avoit demandé Paris, et que seul de son avis, après une heure de résistance de la part des autres ministres, tout ce qu'on avoit pu gagner sur lui avoit été de faire préférer Versailles. Ah SIRE ! V. M. dont tous les vœux tendoient à notre bonheur, et dont l'ame vertueuse répugnoit à soupçonner le crime, ne vit pas le piège insidieux que lui tendoit le plus méchant et le plus noir de tous les hommes.

Peu de temps après je lus une lettre de M. Necker au tiers-état de Provence, dans laquelle après l'avoir sollicité de la part de V. M. à la concorde et à l'union avec les deux premiers ordres, cet insolent républicain poussoit l'orgueil jusqu'à se croire obligé de renouveller en son

nom l'exhortation qu'il venoit de faire en celui de V. M., et j'en fus révolté.

Que n'a pas fait, SIRE, M. Necker, pour composer les états-généraux comme ils l'ont été ? Il a senti d'abord que les curés, ennemisnés de leurs évêques, et tenant par leur naissance et leurs habitudes à l'ordre du tiers, abandonneroient aisément en sa faveur la cause du clergé. De-là les émissaires qu'il envoyoit dans toutes les provinces pour faire tomber les élections sur cette classe de prêtres exclusivement à toute autre ; et en effet sans la réclamation ferme de l'abbé de Montesquiou, on n'eût peut-être pas vu un prélat dans l'assemblée de la nation.

M. Necker protégeoit les auteurs et colporteurs des écrits les plus incendiaires, pourvu qu'il y eût pour lui quelques phrases d'encens bien fade et bien dégoûtant ; et il poussa l'indécence jusqu'à faire publier par sa fille un volume de lettres, dont le seul but étoit de nous apprendre *qu'il n'a manqué à Jean Jacques, pour couronner sa gloire, que d'avoir assez vécu pour louer le grand homme à qui la France alloit devoir sa régénération et son bonheur ;* et afin que nous ne prissions pas le change, elle nous avertissoit *que ce grand homme étoit son pere.*

Certes, n'en déplaise à madame de Staël, si Rousseau vivoit encore il ne souilleroit sûrement pas sa plume de l'éloge de M. Necker.

Il accapara, par le moyen des femmes, nombre de vils courtisans auxquels il fit envisager que, comblés des bienfaits de V. M., l'ingratitude la plus atroce étoit le seul moyen de conserver le fruit de leurs déprédations, et il trouva dans ces ames de boue la plus grande facilité à faire fleurir de tels principes dont elles avoient déjà le germe, qu'il ne s'agissoit que de développer; on tenoit bureau de philosophie et d'insurrection chez la duchesse d'Anville, chez la maréchale de Beauveau, chez la comtesse de Tessé, chez les Noailles, enfin chez tant d'autres personnages de la cour; et pendant que V. M. jouissoit d'avance du bonheur qu'elle croyoit voir luire incessamment pour ses sujets, on ourdissoit dans ces conciliabules les trames odieuses qu'on a vu se développer depuis, et dans lesquelles un prince, qui à la vérité n'étoit connu que par ses vices, n'a pas rougi de s'engager.

Madame de Staël, digne élève de sa mere, a joué un grand rôle dans toutes ces abominables intrigues; cette femme adroite, et qui depuis long-temps a levé le masque de la pudeur, a

tout mis en œuvre pour séduire les jeunes gens: c'est à elle, SIRE, qu'on doit entr'autres la corruption de Charles et d'Alexandre de Lameth, qui ont fait tant de prosélytes, et qui d'honnêtes qu'ils avoient été jusques alors, sont devenus des monstres tels, que leur mere respectable et pleine de vertus, est réduite aujourd'hui à pleurer leur naissance plus amèrement peut-être qu'elle n'eût pleuré leur mort il y a trois ans; c'est ainsi que cette infortunée sœur de M. le maréchal de Broglie est récompensée des sacrifices en tout genre qu'elle n'a cessé de faire pour l'éducation et la fortune de ces fils ingrats et dénaturés.

Tout étoit arrangé pour votre perte, SIRE, lorsque V. M. ouvrit enfin les états-généraux. Le discours emphatique et décousu que votre ministre des finances y prononça, devoit anéantir son crédit dans les trois ordres; la conduite équivoque qu'il tint dans les conférences qui eurent lieu chez M. le garde-des-sceaux pour concilier les prétentions du clergé, de la noblesse, et du tiers, ne pouvoit qu'achever de le faire connoître, et cependant rien de tout cela ne suffit pour le démasquer aux yeux de la nation, tant elle étoit prévenue en sa faveur.

Arriva pourtant l'époque du 23 juin, à laquelle, SIRE, V. M. fut sur le point de renverser en

un moment l'édifice élevé avec tant de soin par le Genevois, et d'assurer à jamais le bonheur de la France. Vous lui accordiez, SIRE, bien plus qu'elle n'eût osé desirer trois mois auparavant, et votre mémoire auroit été bénie dans tous les siecles à venir; M. Necker le sentit, et il voulut anéantir l'effet de vos vues paternelles: il ne lui restoit d'autre ressource que de faire échouer la séance royale, et il n'hésita pas à le tenter, soit en refusant de s'y trouver, soit en marquant par sa retraite la désapprobation qu'il donnoit à cet acte de votre autorité bienfaisante; vous vous abaissates, SIRE, jusqu'à le prier de continuer les fonctions que vous lui aviez confiées, la Reine se joignit à vous, il fut inébranlable; mais porté en triomphe chez lui par le peuple, qu'il avoit ameuté jusques dans votre antichambre, il accorda à cette vile canaille ce qu'il venoit de refuser à ses maîtres. De cet instant, SIRE, je dis et j'écrivis à mes amis, que l'ambitieux républicain vouloit être le *Cromwel* de la France, et je ne m'occupois plus qu'à chercher quel en seroit le *Monck*.

Cependant, le 11 Juillet V. M. ouvrit les yeux, et après s'être entourée de son armée, elle se détermina à renvoyer ce ministre arrogant

gant et factieux, qui annonça froidement en partant que *son éloignement seroit le signal de la guerre civile*; il en étoit bien sûr, SIRE, il connoissoit les moyens de corruption qu'on avoit employés pour s'assurer de la désobéissance de vos troupes, pendant que d'un autre côté on les laissoit manquer du nécessaire le plus urgent; il avoit empêché V. M. de se montrer à ses soldats, qui à sa vue auroient rappellé en eux les sentimens d'amour pour le Roi qui a toujours caractérisé le militaire français, et qui n'étoient pas encore éteints; enfin, M. Necker avoit tout préparé pour ensanglanter le royaume en favorisant et excitant même les révoltes les plus criminelles, et en liant les mains aux commandants qui auroient encore pu alors faire rentrer le peuple égaré dans son devoir.

Les sages ministres dont V. M. forma son conseil après le départ du Genevois, ne purent en 24 heures déconcerter des mesures aussi bien prises; l'ineptie de M. de Launay, qui rendit la Bastille lorsqu'il pouvoit si aisément la défendre, la défection de quelques régimens qui suivirent l'exemple de celui des Gardes-Françaises; tout cela, SIRE, vous réduisit à la dure nécessité et à l'humiliation de rappeller

l'auteur de tous vos maux, et contraignit l'un de vos augustes frères à chercher un asyle dans l'étranger pour sauver sa tête qui avoit été mise à prix ; mais cette fuite de monseigneur le comte d'Artois, qui fut blamée dans le temps par quelques-uns de vos fidèles sujets, a tourné bien heureusement, puisqu'elle a préservé vos jours, ceux de votre auguste épouse qui s'est montrée la digne héritiere du courage et des vertus de Marie Thérese ; et qu'enfin elle a évité à l'Europe entiere, et à la France en particulier, le spectacle du crime le plus atroce, celui d'un régicide en corps de nation.

Oui, SIRE, j'ai la douleur et la honte comme Français, d'être convaincu que si dans l'affreuse nuit du 5 au 6 Octobre, la famille royale eût été réunie, le plus détestable de tous les forfaits eût été consommé sous la direction de l'infâme duc d'Aiguillon, qui, quoi qu'il en dise, étoit déguisé en poissarde et conduisoit la cohorte de ses furies ; ce n'étoit pas d'ailleurs le seul membre de l'assemblée qui fût acteur dans cette horrible tragédie ; s'il en étoit autrement, SIRE, serions-nous encore, au grand scandale de l'Europe indignée, à connoître les coupables ? et ne laisseroit-on pas agir les loix contre eux ? mais non, nous ne serons

jamais satisfaits à cet égard, trop de gens momentanément puissans ont intérêt d'éteindre jusqu'à la trace de la procédure du Châtelet; on a pu pendre Favras, dont le seul crime étoit d'aimer son Roi; et ce peuple de cannibales qui a exigé avec tant d'acharnement la mort de cet infortuné gentilhomme, élevera des autels aux monstres qui ont ensanglanté les marches du trône.

Je reviens, SIRE, à l'époque du rappel de M. Necker dont je me suis un moment écarté. V. M. n'avoit qu'un parti à prendre, celui de se retirer à Metz, à la tête de son armée qui ne l'eût certainement pas abandonné, d'y mander les États-Généraux, et Paris par cette démarche eût été réduit à demander grace au lieu de prétendre à vous faire la loi; mais vos infideles serviteurs vous inspirèrent des craintes qu'ils savoient bien n'être pas fondées, et vous amenèrent à vous livrer volontairement aux traîtres qui n'avoient pour but que la destruction de la constitution monarchique, et sentoient pourtant que sans votre concours ils ne parviendroient jamais à l'anéantir.

La plupart des amis de M. Necker feignoient de douter qu'il voulût revenir; en effet, pour sa gloire il eût bien fait de rester à Copet;

quand à moi je ne fus pas de leur avis : la question au reste fut bientôt décidée par l'insolente lettre qu'il écrivit à V. M. pour lui annoncer sa prochaine arrivée, et qu'on s'empressa de rendre publique.

L'impudent Genevois jouissoit de son triomphe, et pour y mettre le comble il voulut à son retour aller recevoir l'encens de la populace et de l'hôtel-de-ville de Paris ; il voyoit d'avance avec joie le contraste frappant qu'il y auroit entre la réception qu'on lui destinoit et celle qu'on y avoit faite à V. M. peu de jours auparavant ; ce fut dans cette visite, SIRE, que l'Europe étonnée vit pour la premiere fois un ministre déclarer avec complaisance à une municipalité factieuse, que le Roi son maître n'aguere le plus puissant monarque de l'Europe, n'avoit plus d'autorité dans ses propres Etats, et demander à cette assemblée de rebelles la grace des émigrans, parmi lesquels on comptoit le frere de V. M. et quatre princes de son sang, dont trois sans doute eussent, comme monseigneur le comte d'Artois, dédaigné une semblable faveur dont l'acceptation auroit à jamais terni la gloire de leur auguste nom. Cette démarche, SIRE, fut l'écueil contre lequel se brisa celle que votre mi-

nistre des Finances avoit usurpée à force de crimes et dont il jouissoit avec tant d'arrogance; un refus humiliant de la part des districts confirmé le lendemain par l'assemblée nationale, titre que les États-Généraux venoient de prendre malgré vous et contre le vœu de leurs commettans, apprit à M. Necker combien peu les scélérats doivent compter sur la faveur de leurs semblables; son rôle changea en un moment, et d'arbitre qu'il étoit des destins de la France et de ceux de V. M., il devint le jouet méprisé des conjurés qui lui devoient leur puissance.

Depuis cette époque, SIRE, nous avons vu ramper cet orgueilleux banquier, et se traînant de bassesses en bassesses, chercher vainement à raccrocher quelques débris de son ancien crédit; nous l'avons vu plongé dans la fange, applaudir à tous les décrets qui vous ont détrôné, vous les faire sanctionner; et enfin, vous persuader qu'il étoit de votre intérêt de vous constituer prisonnier dans votre capitale sous la garde d'un membre de l'assemblée nationale devenu votre geolier, et dont la seule ambition fut de s'emparer de la force armée à l'effet de s'en servir pour ou contre vous, selon que son intérêt l'exigeroit.

Vous pouviez encore vous éloigner, SIRE, dans la journée du 5 Octobre, on osa vous le conseiller, et la France étoit sauvée; mais le perfide Necker et ses complices vous en détournèrent, et ils préférèrent vous voir servir de trophée à l'entrée triomphale du marquis de la Fayette à Paris : le rôle que celui-ci joua dans cette occasion est inexplicable ; il présente dans ce général de la milice un caractère d'indécision, d'après lequel ceux qui voudront le traiter favorablement pourront conclure qu'il n'étoit pas né pour le crime; en effet il se contenta de laisser aux autres le tems de le commettre; mais une fois arrivé à Versailles, il ne voulut pas l'autoriser par sa présence; il est vrai que, pouvant s'assurer des criminels, il ne le fit pas, et dès-lors il est aussi coupable qu'eux.

Il n'est point de bon Français, SIRE, qui ne verse des larmes de sang en se rappellant toutes les humiliations que les infâmes parisiens firent savourer à longs traits à V. M. et à la famille royale, lorsqu'on vous transféra avec elle de Versailles dans votre capitale, au milieu des têtes sanglantes de vos fidèles gardes-du-corps; et si quelque chose peut suspendre un instant l'horreur que cet événement leur inspire, c'est la grandeur d'âme, le courage et la noble fermeté

qui, dans ces affreux momens, n'abandonnèrent jamais votre auguste compagne : de ce jour, SIRE, elle s'est acquis des droits sacrés et imprescriptibles à l'admiration et à l'amour de tout ce qui vous reste de fidèles sujets; et nos neveux, en lisant les détails que leur transmettra l'histoire sur les attentats commis les 5 et 6 Octobre, ne pourront s'en persuader la vérité, ils les croiront exagérés.

Votre ministre des finances, SIRE, crut un moment qu'on lui sauroit gré du conseil pervers qu'il avoit opposé avec succès à celui qu'on donnoit à V. M. de fuir ses bourreaux, et de se transporter dans un lieu de sureté, escorté de ses braves gardes-du-corps, qui, réunis à la noblesse qui les auroit secondés, eussent été inattaquables ; il crut, qu'à ce prix, il alloit regagner l'influence à laquelle il ne pouvoit s'accoutumer à renoncer ; mais bientôt il eut lieu de se convaincre, qu'en profitant de la trahison, on méprise toujours le traître ; la honte et l'opprobre dont il se couvrit, furent la seule et digne récompense qu'il reçut de son nouveau forfait.

Alors M. Necker changea de batterie, il ne pensa plus qu'à retirer le fruit de ses rapines, qui étoit déposé au trésor royal, et à devenir

l'apôtre de Calvin, dont jusqu'ici il n'avoit été que le disciple ; ligué avec un prélat agioteur, qui sera à jamais l'opproche de son corps, avec un Rabaut de Saint-Etienne, et autres monstres de cette espèce, il se flatta qu'en dépouillant l'Eglise de son patrimoine pour le livrer à la cupidité des sangsues de l'état, il assuroit du même coup et sa fortune et l'anéantissement total de notre sainte religion, à laquelle il prétend substituer la sienne : mais il se trompe ; les biens du clergé, dont la propriété est aussi sacrée que tout autre, ne seront point vendus, personne n'osera les acheter ; et le catholicisme, malgré les efforts de ses ennemis, triomphera, SIRE, de la secte de votre ministre des finances.

Cependant M. Necker ne pouvant se résoudre à abandonner une subversion dont il est le premier auteur, mais dont on l'a écarté avec mépris dès qu'on a pu se passer de lui, et voulant toujours se faire regarder par ses partisans comme le meneur d'œuvre ; M. Necker, dis-je, engagea V. M. à se transporter le 4 février à l'assemblée nationale, et à s'y déclarer chef d'une révolution qui l'a détroné absolument, et l'a réduit à une condition très-inférieure à celle d'un Stathouder d'Hollande ; c'est par cette démarche que cet homme odieux nous a rappellé une

triste époque de l'histoire de France, dont le grand Henri nous avoit en quelque sorte fait perdre le souvenir.

Que n'a-t-on osé vous dire, SIRE, que l'effet certain du discours que vous alliez prononcer dans cette occasion seroit d'élever des millions de poignards sur la tête de votre fidelle noblesse, seul et véritable soutien de la monarchie, comme sur celle du grand nombre de membres du clergé, qui n'ont voulu renoncer ni à leur Dieu ni à leur Roi? cela n'étoit pourtant pas difficile à prévoir; je l'ai annoncé dans le tems, SIRE; et le nombre de meurtres dont la France a été souillée depuis, n'a que trop justifié mon opinion à cet égard.

Pourquoi ne vous a-t-on pas représenté, SIRE, que vous n'êtes que le dépositaire de votre couronne, dont les droits sont inaliénables, et que vous devez la rendre à votre successeur telle que vos glorieux ancêtres vous l'ont transmise?

Par quelle fatalité ne vous a-t-on pas remontré que le Roi peut donner la noblesse, mais que toute la puissance royale ne peut l'ôter à un sujet qui en jouit par le droit de sa naissance comme vous jouissez vous-même du trône, à

moins que, par un crime, ce sujet se soit mis dans le cas de la dégradation.

On nous excède, SIRE, de réclamations absurdes contre un despotisme qui, dans la réalité, n'a jamais existé; mais quel acte plus despote que celui qui prive les deux premiers ordres de leur état civil et de leurs propriétés? si un Roi de France eût voulu le tenter; si Louis XIV, le plus puissant monarque de son siècle, eût osé concevoir un semblable projet, il se seroit fait regarder comme un tyran, et n'auroit pas réussi dans l'exécution. Je sais qu'on me dira que l'assemblée nationale l'a ainsi décrété, à la majorité des suffrages: rien de si vrai, SIRE; reste à savoir si elle en avoit le droit. D'abord, je ne connois point d'assemblée nationale, mais des états-généraux, dont les membres sont mandataires isolés de Bailliages composés des trois ordres de l'état. On a donné à chaque députation des cahiers dont on leur a fait jurer l'observation; en est-il un seul, SIRE, qui autorise ces messieurs à abolir la royauté, la noblesse et le clergé? s'en trouve-t-il quelqu'un qui leur prescrive d'employer les finances de l'état à soudoyer des assassins et à corrompre vos troupes? car c'est vainement qu'on veut me persuader que les

sommes qu'on prodigue à ce double usage sortent des trésors de l'Angleterre ; non, SIRE, on les puise dans le vôtre, et M. Necker en est le dispensateur.

Si donc les cahiers enjoignoient à ceux à qui on les confioit de provoquer la réforme des abus en conservant le gouvernement monarchique et en respectant les propriétés, la conduite diamétralement opposée qu'ils ont tenue les rend tous plus ou moins criminels envers leurs commettans ; les uns par la scélératesse qui a caractérisé leur conduite, les autres par le coupable silence qu'ils ont gardé : car nous ne les avions pas envoyés pour être foibles ; et s'ils ne se sentoient pas le courage de s'opposer au mal, ils devoient au moins avoir celui de la retraite dont quelques-uns d'entr'eux leur ont donné l'exemple ; d'après cela, SIRE, je n'en excepte que quatre, ce sont MM. Maury, le vicomte de Mirabeau, de Cazalès, et de l'Aqueuille ; ceux-ci, il faut en convenir, se sont immortalisés.

M'opposera-ton, SIRE, qu'un prêtre réprouvé a fait déclarer que nos Députés n'étoient pas liés par le serment qu'ils nous avoient prêté ; cet homme atroce savoit sans doute à qui il avoit à faire quand il prononça cette impiété ; je voudrois au moins voir l'assemblée d'accord avec

elle-même ; je voudrois qu'elle me dît pourquoi, après avoir déclaré nul le serment des mandataires à leurs commettans, elle en exige sans cesse en faveur de ses opérations, dont elle fait jurer le maintien à tout Français qui, dans le royaume, veut éviter le fer des assassins ? Croiroit-elle donc qu'il n'y a de sacré que celui qu'on prête aux conspirateurs ? je n'en ai jamais prêté qu'un, SIRE, celui d'être fidèle à Dieu et au Roi ; je n'en prêterai jamais d'autre, eusse-je sur la poitrine tous les poignards dont disposent Mirabeau et ses disciples, qui ne seront jamais auprès de lui que des écoliers en fait de scélératesse.

L'assemblée nationale, je le répète, n'existe pas pour moi : je n'accorderai jamais ce titre auguste aux bêtes féroces qui se sont fait un antre du couvent des Jacobins, et qui ont choisi ce lieu, de préférence à tout autre, sans doute par respect pour la mémoire de Jacques Clément, qui avoit puisé dans cette maison ses principes régicides.

On ne sauroit trop, SIRE, le rappeller à V. M., elle ne peut pas plus renoncer aux droits inhérens à sa couronne, qu'elle ne peut faire un roturier d'un homme qui est né noble ; je suis entre tous vos sujets un de ceux qui respectent

le plus votre autorité, et celle de tous les Rois; j'ai constamment soutenu le système de l'obéissance envers le souverain, et j'ai toujours préféré un maître à douze cents tyrans; mais je n'en suis pas moins persuadé qu'il n'est pas en votre pouvoir de m'ôter mon état civil et ma propriété, non plus que de changer ma croyance; je persiste à le penser ainsi, malgré la savante dissertation de l'avocat le Camus, qui, digne émule de l'abbé Fauchet, le plus scélérat des ecclésiastiques après l'évêque d'Autun, et transformant, de toute sa puissance, l'assemblée en convention nationale, a osé soutenir, dans la séance du premier de ce mois, qu'à ce titre elle avoit le droit de changer la religion de l'état: blasphême épouvantable, qui mérite le plus grand des supplices!

Je passerai légèrement, SIRE, sur tous les petits moyens employés par M. Necker depuis le 4 février pour réchauffer un peu l'intérêt public en sa faveur: maladie supposée, menace de quitter sa place, dans l'espoir qu'on le prieroit de la garder; enfin il a tout tenté, mais inutilement, son règne est passé, et ne reviendra pas; il paroît même, d'après les dernières nouvelles, qu'il pense sérieusement à la retraite, d'où je conclus qu'à force d'agioter des assignats, il est

au moins parvenu à retirer sa fortune engagée en grande partie dans les fonds publics; cependant avant de se séparer de vous, SIRE, si tant est qu'il y soit résolu, il a voulu achever d'anéantir votre existence, soit en vous faisant accepter l'avilissant et nuisible décret qui vous ôte le droit de faire la guerre et la paix, soit en publiant sous votre nom une proclamation datée du 28 Mai, dont le seul but est de vous enlever sans retour l'amour du grand nombre des fidèles sujets que vous avez encore; il nous a mal jugés, SIRE, ce nouvel acte de perfidie de la part de M. Necker pourra coûter la vie à quelques braves gentilshommes qui tomberont sous le poignard des assassins gagés par le club des Jacobins, mais ils mourront en bon Français, et leur mort sera tôt ou tard amplement vengée.

Quoi, SIRE, V. M. nous exhorte à favoriser de tout notre pouvoir une constitution qui lui arrache le sceptre, et qui tend à l'anéantissement total du royaume! Vous voulez que nous ayions confiance dans les représentans de la nation, et ainsi vous exigez que nous reconnoissions pour tels les brigands qui ont usurpé ce titre sacré; vous traitez d'ennemis du bien public tous ceux qui restent attachés à leur Dieu, à leur Roi, enfin au sang des Bourbons, et vous

les dévouez indirectement au fer de leurs barbares persécuteurs! C'est de la sorte, SIRE, qu'abusant de votre auguste nom, on s'en sert depuis un an pour autoriser des milliers de meurtres tels que ceux dont Avignon vient d'être le théâtre; le peuple de cette ville, le plus heureux peut-être de l'Europe, séduit par le député Bouche et ses adhérens, est devenu aussi féroce que celui de Paris.

Vous nous défendez de porter la cocarde blanche, et vous demandez de notre obéissance que nous y substituyions celle appelée nationale, parce que vous la portez vous-même. Nous le savons, SIRE, que vous l'avez arborée, et nous en gémissons; mais dans quel moment l'insolent usurpateur de la mairie de Paris osa-t-il vous présenter cette enseigne de la révolte contre vous-même? le fauteuil dans lequel il étoit assis fumoit encore du sang de l'infortuné Flesselles; vous veniez de passer sous une voûte de bayonnettes toutes prêtes à se plonger dans votre sein au moindre signal; vous étiez au milieu de ces tigres altérés de carnage, qui avoient assassiné nouvellement dans le même lieu les Launay, les Foulon et les Bertier; vous étiez leur conquête, et le modeste Bailly vous l'annonça lui-même dans son académique haran-

gue, pendant laquelle M. de la Fayette faisoit jouer tranquillement à sa musique l'air de l'ariette : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille !* quelle famille, SIRE ! et que de crimes réunis !

Comment voulez-vous, SIRE, que les bons Français oublient le signal de ralliement que donna à leur ayeul l'auguste chef de votre branche, ce panache blanc du grand Henri, qui, à la bataille d'Ivry, montrait la route de l'honneur à la fidèle noblesse, par le secours de laquelle il conserva le trône? pourrions-nous préférer à la couleur de lys celles de la livrée d'un prince qui, de crapuleux qu'il étoit, devenu criminel, s'est vu forcé, par sa lâcheté, d'aller ensevelir sa honte chez une nation rivale de la France, qui lui accorde asyle en le méprisant autant qu'il le mérite.

Non, SIRE, nous ne pouvons vous obéir; ce seroit trahir nos sermens et la fidélité que nous vous devons; demandez-nous de nous rallier autour de vous, de voler à votre secours, alors nous n'aurons qu'un intérêt, le même esprit nous animera tous : nous braverons mille morts, nous arracherons notre monarque aux mains impures qui le tiennent dans l'esclavage; nous lui rendrons le sceptre qu'on lui a arraché,

et

et nous trouverons notre récompense dans nos propres actions ; nous ne sommes point effrayés, SIRE, des cinq à six millions d'hommes armés que nous présentoient d'abord les folliculaires incendiaires, et que l'enragé Garat réduit pourtant de plus des trois quarts dans son journal du 8 juin ; plus braves et plus déterminés qu'eux, fiers de la cause que nous soutiendrons, nous vous montrerons, en dissipant cette canaille rébelle, ce que peut le courage de votre noblesse ; nous expulserons de notre corps les membres gangrénés, parmi lesquels nous comptons beaucoup de gens de la cour ; nous leur substituerons des citoyens de l'ordre du tiers, que les sentimens dont ils font profession rendent dignes de devenir la souche de familles illustres, et qui remplaceront celles dont les chefs, en se déshonorant aujourd'hui, terminent honteusement les noms ; tel seroit le sort de la maison de Montmorency, si le comte Mathieu en étoit le seul rejeton.

On se demande, SIRE, avec étonnement comment le plus juste des Rois peut souscrire à des actes tels que ceux dont je viens d'entretenir V. M. ; il me semble que la chose est assez simple. Je vois l'hypocrite Necker entrer dans votre appartement avec l'air de la plus grande cons-

ternation, vous parler d'abord de l'injustice dont on vous accable, mais vous peindre ensuite habilement les prétendus dangers qui menacent vos jours, ceux de votre auguste famille, et vous persuader avec componction que le seul moyen de les éviter est de consentir à tout ce qu'on exige de vous; daignez me croire, SIRE, ce n'est qu'un rafinement de scélératesse de la part de votre ministre des finances; votre vie m'est plus précieuse qu'à lui; je périrois mille fois plutôt que de vouloir l'exposer un instant, et cependant je crois fermement qu'elle ne court aucun risque; je conviens qu'un régicide n'effrayeroit pas les membres du club des Jacobins, et qu'ils le commettroient volontiers, si ce crime affreux, sans leur présenter un grand but d'utilité, leur paroissoit seulement être sans inconvénient: mais ici ce n'est pas le cas; le séjour de monseigneur le comte d'Artois à l'étranger, comme celui des princes ses enfans, fait la sureté pleine et entière de V. M., et c'est une obligation de plus que la nation aura à cette auguste prince, qui, par son absence seule, arrêtera toujours le poignard de vos assassins.

J'aurois un reproche à me faire, SIRE, si je négligeois de parler à V. M. de la secte des impartiaux qui s'est élevée du milieu de l'assemblée

nationale ; elle est cent fois plus dangereuse que celle des enragés, en ce que celle-ci court à sa perte en multipliant les inconséquences, les vexations et les crimes, tandis que l'autre tend à perpétuer le désordre par des palliatifs ; les impartiaux, SIRE, ne sont autre chose que des gens sans principes, qui n'ont ni le courage de se déclarer pour la scélératesse, ni la noble fermeté de braver le danger en soutenant la cause de l'honneur ; méfiez-vous, SIRE, de ces hommes sans caractère, ce sont les plus à craindre, et un voleur qui expose sa vie sur le grand chemin en demandant la bourse à un voyageur, est moins méprisable à mes yeux que celui qui, avec dextérité, en escamotte une dans la poche de son voisin au parterre de l'opéra.

Le ridicule orgueil de M. Necker, SIRE, l'a toujours porté à croire que, quoique né de parens obscurs, même à Genève, et destiné d'abord à n'être jamais qu'un commis de comptoir, l'espèce de célébrité qu'il usurpoit devoit lui procurer les honneurs de l'apothéose. Mais à quel titre? est-ce comme auteur? jamais écrivain fut-il plus lourd, plus pédant et plus fastidieux? ses ouvrages sont des soporifiques, et si on en retranchoit les répétitions et les fadeurs

qu'ils se prodigue à chaque page, on les réduiroit à rien.

Seroit-ce comme administrateur? il n'en fut jamais certes de plus scélérat et de plus inepte; on l'avoit cru au moins banquier, mais ses dernières opérations de finance ont prouvé qu'il n'est véritablement qu'un misérable agioteur, et un fripon sans pudeur.

J'avoue pourtant, SIRE, que le nom de Necker vivra dans notre histoire et il y figurera à côté de celui des Jacque Clément, des évêque d'Autun, des Charles et Alexandre de Lameth, des comte de Mirabeau, des Barnave, des duc d'Aiguillon, des Jean Chatel, des Chapelier, des vicomte de Noailles, des Robespierre, des Menou, des Frétau, des Ravaillac, des Goutte, des Bailly, des Dubois de Crancey, des le Camus, des Savoye-Rolin, cet avocat général du parlement de Dauphiné, qui, le 23 Mai dernier, couronna de ses mains à Grenoble le canonier qui, à Valence, treize jours avant, avoit assassiné par derrière l'infortuné vicomte de Voisins; enfin des Damien, et de tout ce qui compose le club des Jacobins; ce dernier régicide au moins déclara, dans son interrogatoire, que si on lui eût tiré du sang lorsque peu de momens avant de commettre son crime il en

réquit un chirurgien qui s'y refusa, il n'eût pas porté ses mains parricides sur votre auguste ayeul; mais, SIRE, on eût saigné le Genevois jusques au blanc, qu'il n'en auroit pas moins toujours été un monstre, et le fléau de V. M. comme celui de son royaume.

Cependant, après avoir sali ma plume de tant de noms exécrables, je vais pour votre consolation, SIRE, et pour la mienne, vous rappeller ceux de Varicour, de Miomandre, de Savonniere, et de tant d'autres glorieuses victimes de l'horrible nuit du 5 au 6 octobre, qui ne me sont pas connues; enfin celui des Beausset, des Voisins, des Rully, et des Belzunce; nos neveux ne les prononceront qu'avec le même respect qui nous a été transmis par nos ancêtres pour la mémoire des Tanneguy-Duchâtel, des Bayard, et que nous avons voué nous-même aux mânes de d'Assas.

Il y avoit, SIRE, des abus, nous le sentions tous, nous en desirions la réforme, V. M. elle-même vouloit y concourir, et ne demandoit qu'à les connoître; le moindre n'étoit pas sans doute, SIRE, les mauvais choix qu'on vous faisoit faire; la noblesse de la cour étoit insatiable, vous l'avez comblée de faveurs, elle seule est la cause du désordre des finances, elle

seule vous a trahi, et vous n'avez fait que des ingrats. Je vais vous en rappeller un exemple qui vous est déjà connu.

Le baron de Talleyrand, digne oncle de l'évêque d'Autun, n'ayant d'autre mérite que celui d'avoir été quelques années le plus mauvais colonel de votre armée, d'avoir joué gros jeu et d'être le mari d'une femme intrigante; M. de Talleyrand, dis-je, à l'ombre de son nom et du crédit de la Reine, sollicita et obtint une ambassade; on étoit si persuadé de sa médiocrité, qu'en 1786, lorsqu'il parvenoit par hasard à M. le comte de Vergennes une dépêche de lui moins mauvaise que les autres, ce ministre demandoit quel étoit le teinturier de M. l'ambassadeur; il a renouvellé cette question plus d'une fois, et elle fut faite dans le même temps par un autre membre de votre conseil.

M. de Talleyrand, payé à cent mille francs par an pour vous représenter, ne vous pardonna, SIRE, ni le refus d'un brevet de duc qui faisoit l'objet de son ambition, ni le renvoi de M. de Calonne, son ami; il se permit en conséquence sur la Reine et sur V. M. les propos les plus criminels; et non content de cela, il osa établir pour maxime que *la recon-*

noissance envers les princes étoit l'abnégation totale ; cette conduite vous fut dénoncée au mois de Mars 1788, par un mémoire signé : vous l'avez lu, vous avez décidé le rappel de cet ambassadeur ; mais l'intrigue s'en mêla, il cabala à Versailles, on vous fit oublier ses torts, et vous le renvoyates un an après à son poste comblé de vos bienfaits. Quel encouragement, SIRE, pour les mauvais serviteurs !

Dans la position actuelle des choses, SIRE, il est difficile de prévoir quel sera le terme de vos maux et des nôtres ; vos fidèles sujets ne peuvent supporter l'idée de votre position, elle est l'effet d'une confiance aveugle dans le plus exécrable des traîtres ; mais, SIRE, il y auroit de l'injustice à vous la reprocher : V. M. ne respiroit que le bien de son peuple, la voix publique lui désignoit M. Necker comme le seul homme capable de l'opérer, et vous l'avez appellé à votre conseil malgré la répugnance extrême que vous vous sentiez pour lui ; il vous a trompé, il a trompé la France entière, lui seul est coupable et vous n'en êtes que plus digne de notre amour ; oui, SIRE, vous serez toujours notre maître, vous régnerez à jamais sur nos cœurs, ce peuple féroce et corrompu qui vous a méconnu, ouvrira enfin les yeux,

il sentira que ceux qui le trompent aggravent ses malheurs, et il en fera lui-même justice ; alors, SIRE, tout ce que vous avez sanctionné depuis que vous êtes prisonnier, sera déclaré nul, et vous ne vous croirez pas obligé de nous dire que vous êtes libre ; vous reprendrez votre autorité, vous ferez exécuter votre déclaration du 23 Juin de l'année dernière qui assurera le bonheur de la France, vous éloignerez les traîtres, vous vous entourerez de serviteurs fidèles, vous rétablirez les parlements, seuls corps de magistrature qui soient vraiment constitutionnels ; ils s'empresseront de réparer les torts que je leur ai réprochés, et qu'ils sentent aujourd'hui ; ils deviendront les plus fermes appuis du trône, et la déclaration que je viens de citer les réduisant à leurs véritables fonctions, ils n'auront plus l'occasion de s'immiscer dans l'administration du royaume ; vous leur livrerez, SIRE, les principaux conspirateurs, entr'autres le perfide Necker, et on renouvellera pour lui les tourmens dans lesquels expira autrefois Régulus : vous ordonnerez que ce supplice soit fidèlement représenté dans le cabinet de chacun de vos ministres pour leur ôter à jamais par cet exemple, qu'ils auront journellement sous les yeux, jusqu'à l'idée de la trahison ; de tels actes de rigueur contrarieront,

SIRE, votre bonté ordinaire, mais vous les devez à votre postérité, et à tous les souverains de l'Europe outragés dans votre personne sacrée.

Vous écouterez ensuite votre clémence, et par une amnistie vous accorderez grace à tous les autres coupables ; vous ferez élever à Versailles un monument durable à la gloire des braves Gardes du Corps qui ont sacrifié leur vie pour sauver celle de notre auguste Reine ; vous vous occuperez du sort de leurs familles ; vous rappellerez cette troupe fidèle auprès de vous ; vous chasserez auparavant cette canaille Parisienne qui vous tient dans les fers, que vos gardes ne pourroient relever militairement sans se croire déshonorés, et vous vous contenterez de l'accabler de votre mépris ; vous penserez sans doute alors, SIRE, à récompenser le vertueux courage des Vicomte de Mirabeau, des Mauri, des l'Aqueuille et des Cazalès, votre justice leur en répond ; ils ne se rendront point importuns, ils n'ont agi que d'après l'impulsion de leur conscience soutenue d'un ame ferme, qui ne connoît ni l'espérance, ni la crainte ; et satisfaits de l'estime des bons citoyens dont ils sont en pleine jouissance, ils se trouvent par là amplement dédommagés des risques qu'ils courent journellement en soutenant avec intrépidité la cause du

monarque et de la monarchie ; ils attendront donc, SIRE, avec un respectueux silence qu'il plaise à V. M. de se souvenir d'eux ; je ne connois personnellement aucun de ces dignes athelètes, mais je ne néglige pas l'occasion quand elle se présente de leur rendre l'hommage que leur doit tout homme d'honneur, qui, comme moi, vous a voué une fidélité indépendante de tous les événemens.

La France, SIRE, ne sera de long-temps ce qu'elle étoit avant les états-généraux ; peut-être même sera-t-elle démembrée, et dans tous les cas, la génération présente ne peut se flatter de revoir dans l'état de splendeur dont elle jouissoit il y a deux ans ; mais elle ne vous attribuera pas ses malheurs, dont elle connoîtra les auteurs.

Ma lettre, SIRE, n'est dictée que par le zèle le plus pur ; je connois personnellement une partie des personnes que j'y dépeins sous des couleurs si défavorables ; j'ai eu des liaisons avec plusieurs d'entr'elles, et il n'en est qu'une seule dont j'aie à me plaindre, encore la méprisé-je trop pour lui accorder les honneurs de la haine ; je n'ai pas prétendu non plus affliger le cœur paternel de V. M., mais seulement rassembler dans un même tableau les principales causes des malheurs de la France, auxquels, en rappelant

sa fermeté, elle pourroit encore remédier ; je la supplie de croire, au reste, que si j'avois mille vies, je les sacrifierois à son bonheur et à sa tranquillité.

Je suis, avec respect,

SIRE,

De votre Majesté

Le très-humble, très-obéissant
et très fidèle sujet,
Un Français royaliste.

LETTRE A M. NECKER,

PREMIER MINISTRE DES FINANCES.

Le 25 juin 1790.

LORSQU'UN particulier, Monsieur, prend la liberté d'écrire au Roi, il est de règle stricte qu'il fasse passer sa lettre par le canal d'un ministre, en lui en envoyant copie ; c'est pour m'y conformer, que j'ai l'honneur de joindre ici le

double de celle que j'adresse à S. M. sous votre enveloppe, et que je vous prie de mettre sous ses yeux; les détails dans lesquels je suis entré, Monsieur, vous sont mieux connus qu'à personne; vous y trouverez sans doute la vérité la plus scrupuleuse, mais il en est beaucoup encore que j'ignore, et que vous seul pouvez m'apprendre; si donc vous jugez que je ne me sois pas élevé à la hauteur du sujet que j'ai voulu traiter, vous pouvez par le moyen d'un des nombreux folliculaires qui sont à vos gages, me faire parvenir vos judicieuses remarques, et d'après d'aussi bons matériaux, je m'empresserai de publier une seconde édition de mon ouvrage, augmentée des notions que vous m'aurez fournies, et dont je vous promets de vous laisser tout l'honneur.

Je suis, Monsieur, avec les sentimens que vous méritez,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Un Français royaliste.

LETTRE
A M. LE DUC D'AIGUILLON.

Du même jour.

Vous trouverez ci-joint, M. le Duc, plusieurs exemplaires d'une lettre que j'écris au Roi, dans laquelle j'avance que dans l'horrible scène des 5 et 6 octobre dernier, vous étiez déguisé en poissarde, et que vous dirigiez les mouvemens de ces énergumènes femelles; je tiens cette anecdote de quatre personnes dignes de foi, qui vous ont reconnu sous ce masque tragico-burlesque; de ce nombre est un Turc, fort connu à Versailles sous le nom d'Isaac-Bey, qui en étoit revolté, et qui ne citoit qu'avec horreur ce trait de votre vie; mais s'il m'étoit resté quelque doute à cet égard, la lettre que vous avez fait insérer dans le n°. 146 du Journal général de France, les auroit tous levés.

En effet, M. le duc, qui a pu vous la conseiller? Le chevalier de Meude-Monpas s'est bien mocqué de vous, il faut en convenir, et je ne conçois pas quelle espèce de jouissance vous avez trouvé à publier son triomphe avec votre turpitude; si vous vouliez être de bonne foi, et atténuer en quelque sorte, par un aveu

223

sincère le crime atroce dont vous vous êtes souillé, il falloit vous borner, M. le Duc, à dire : « Je » suis un imbécile gouverné par ma femme, qui » l'est elle-même par Charles de Lameth son » amant et mon protecteur au Club des Jacobins; il a exigé de moi, par Madame d'Aiguillon, » cet acte d'obéissance, auquel je n'ai pas eu » la force de me refuser, d'autant que mon ca- » ractère, quand je m'avise d'en avoir un, me » porte toujours vers la scélératesse; il m'avoit » d'ailleurs promis de m'en récompenser par la » présidence de l'assemblée, en quoi j'avoue » qu'il m'a manqué de parole; aussi si j'échappe » pour cette fois au glaive de la justice, je pro- » mets, je jure même d'être *plus circonspect à* » *l'avenir.*

Voilà, M. le Duc, le seul parti que vous eussiez à prendre, et je suis étonné que vos amis ne vous l'aient pas indiqué.

Je suis, M. le Duc,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Un Français royaliste.